

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2024_005

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 26
Date de Convocation	Jeudi 8 février 2024		
Séance du	Jeudi 15 février 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p>			
<p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – C. BALDO – P. MARECHAUX – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN.</p>			
<p>Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – V. GUILLEMIN à N. COLELLA – T. RENARD à H. BARBAROS – F. PORTELLA à C. LEVY – A. LOPEZ à C. QUEYRAT – G. CASAS à A. CORDERO.</p>			
<p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. MARTIN.</p>			
<p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY.</p>			

OBJET : Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours au titre de l'année 2022 par PMMCU

Monsieur le Maire explique que pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Ce fonds de concours est attribué conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales pour diverses opérations d'investissement d'intérêt communal et notamment dans le cadre de la création du parc de la Cantaranne.

Il convient d'organiser les modalités d'attribution et de versement par Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine d'un fonds de concours 1^{ère} part au titre de l'année 2022 à la commune de Pollestres avec la mise en place d'une convention financière.

Le montant de cette aide s'élève à 34 257,50 €.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la signature de la convention portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours 1^{ère} part au titre de l'année 2022 par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pour la création du parc de la Cantaranne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le

16/02/2024

Le Maire
Jean-Charles MORICONI.



REÇU EN PREFECTURE
le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com